



Conférence sur l'avenir de l'Europe

Rapport de synthèse de la deuxième réunion du conseil exécutif de la conférence sur l'avenir de l'Europe

Mercredi 7 avril 2021

**17 heures-20 heures, Parlement européen, bâtiment Spinelli (salle de réunion 5G3,
réunion hybride)**

Participants: voir la liste des participants figurant en annexe

Résumé et conclusions:

Le conseil exécutif de la Conférence sur l'avenir de l'Europe a tenu sa deuxième réunion le 7 avril 2021 dans le bâtiment Spinelli du Parlement européen (en format hybride).

Cette deuxième réunion était coprésidée par Dubravka ŠUICA, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la démocratie et de la démographie, Ana Paula ZACARIAS, secrétaire d'État portugaise aux affaires européennes, et Guy VERHOFSTADT, député au Parlement européen. Guy Verhofstadt a ouvert et clos la réunion.

Après qu'il a été procédé aux ajustements demandés par les représentants lors de la dernière réunion et que les services de la Commission ont apporté des précisions et réponses supplémentaires, le conseil exécutif a approuvé la plateforme multilingue, y compris la charte et l'identité visuelle arrêtées d'un commun accord par les services de communication des trois institutions et approuvées par le secrétariat commun, en vue de son lancement officiel le 19 avril 2021.

Le conseil exécutif a approuvé son projet de méthodes de travail tel que proposé par la coprésidence, sans modification.

Concernant le règlement intérieur de la conférence, le coprésident Guy Verhofstadt a présenté sa proposition. Sur la base du débat qui suivra et des contributions écrites attendues des représentants et observateurs du conseil exécutif, le secrétariat commun élaborera un projet de texte pour le règlement intérieur de la conférence et le soumettra aux coprésidents afin qu'ils présentent une proposition commune lors de la prochaine réunion du conseil exécutif et adoptent le règlement intérieur le 9 mai au plus tard.

Les services de communication des trois institutions sont chargés d'élaborer une proposition commune en vue d'organiser un événement inaugural le 9 mai et de la soumettre, via le secrétariat commun, aux coprésidents, afin que le projet de programme soit approuvé lors de la prochaine réunion du conseil exécutif.

La prochaine réunion du conseil exécutif aura lieu le 22 avril.

Guy Verhofstadt (coprésident), député au Parlement européen, a ouvert la réunion.

1. Approbation de la plateforme numérique multilingue (y compris la charte)

Dubravka Šuica (coprésidente), vice-présidente de la Commission, a présidé le point de l'ordre du jour concernant la plateforme numérique. La coprésidente a souligné que les questions soulevées lors de la précédente réunion du conseil exécutif ont été prises en compte afin que la plateforme puisse être lancée le 19 avril et commencer à enregistrer des activités, trois semaines avant l'événement inaugural de la conférence, prévu le 9 mai. Elle a insisté sur les points suivants:

- deux nouveaux thèmes ("migration" et "éducation, culture, jeunesse et sport") ont été ajoutés, portant la liste à 10 thèmes; certains thèmes ont été remaniés, afin de faire expressément référence à l'état de droit et à la sécurité, ainsi qu'à la justice sociale et à l'emploi;
- une section de la plateforme permettra d'accéder à des informations et à des documents sur la conférence, notamment la gouvernance de celle-ci, les principaux documents et une aide à l'utilisation de la plateforme numérique;
- concernant la participation des citoyens hors de l'UE, la plateforme ne sera pas géobloquée, et une approche pragmatique sera appliquée par les modérateurs. Cela a été souligné comme un élément important pour permettre aux citoyens européens hors de l'UE de participer. Les modérateurs devront toutefois rester attentifs à ce que les débats se limitent aux paramètres de la conférence; si nécessaire, certains contenus pourront être exclus de l'analyse, ou d'autres mesures pourront être envisagées;
- en ce qui concerne l'utilisation des langues non officielles, la coprésidente a souligné que la plateforme fonctionne dans les langues officielles, mais que des solutions techniques ont été mises en place pour permettre aux États membres concernés d'aider la plateforme à détecter, à traduire et à télécharger rapidement les contributions en question.

La directrice générale et la directrice générale adjointe de la Commission chargées de la communication ont été invitées à apporter des précisions supplémentaires sur des questions précédemment transmises, et les membres du conseil exécutif ont formulé de nouvelles observations au cours de la discussion. Les précisions suivantes ont été apportées:

- concernant l'utilisation abusive, plusieurs mesures ont été mises en place. L'équipe de modération multilingue surveillera les trolls, les fausses informations et les discours de haine. La modération sera effectuée a posteriori, de manière transparente. Les utilisateurs pourront également signaler eux-mêmes les contenus inappropriés, et un système de quotas d'interventions quotidiennes pourrait empêcher les robots logiciels ou autres campagnes organisées de déstabiliser la plateforme. Pour ce qui est de la rapidité du retrait de contenu, l'objectif serait de le faire en quelques heures et en moins d'une journée;
- l'analyse des contributions faites sur la plateforme sera appuyée par l'intelligence artificielle en matière de fouille de textes mise au point par le Centre commun de recherche de la Commission. Cet outil ne remplacera pas l'élément humain mais facilitera la première étape de repérage, de tri et de catégorisation des idées et des propositions. Tous les événements devraient donc être enregistrés et signalés sur la plateforme. Les organisateurs d'événements doivent traduire les discussions en idées concrètes, qui seront ensuite transformées en rapports accessibles, dont le secrétariat commun établira la version définitive sous la supervision du conseil exécutif. Les rapports d'analyse des idées et des événements serviront à alimenter les discussions des panels de citoyens et de la plénière;

- les événements nationaux seront clairement signalés et repérables, et un point de contact spécial sera chargé d'autoriser la création d'événements;
- concernant le classement des contributions affichées, le nombre de personnes qui commentent et approuvent sera visible et des statistiques en temps réel sur les contributions seront régulièrement disponibles. Les utilisateurs disposeront également d'autres moyens de suivre l'évolution de leurs contributions et d'obtenir un retour d'information, notamment grâce à des notifications et à des bulletins d'information;
- en ce qui concerne la visibilité des événements nationaux et institutionnels, un système de code de couleurs sera mis en place, et un point de contact sera chargé d'autoriser la création d'événements;
- tous les événements, y compris ceux organisés par d'autres partenaires et des ONG, seront appuyés par un service d'assistance (helpdesk), et des boîtes à outils ainsi que des listes de choses à faire et à ne pas faire seront mises à la disposition de tous les organisateurs. Les logos des organisateurs et le logo de la conférence peuvent coexister, à condition que l'identité visuelle de la conférence soit toujours représentée au moyen de son logo officiel;
- concernant l'éventuel droit de contestation des décisions des modérateurs, dans les cas particulièrement sensibles, la question sera soumise au secrétariat commun.

Le coprésident Guy Verhofstadt a noté que la plupart des préoccupations exprimées précédemment avaient été prises en compte, et que l'on pouvait donner le feu vert pour le lancement de la plateforme. Il a estimé que le conseil exécutif pourrait être amené à traiter des questions problématiques qui se poseront à l'avenir, l'outil qui est mis en place constituant dans le cadre de la conférence un vecteur d'interaction dynamique sans précédent.

La coprésidente Ana Paula Zacarias a confirmé que les ajustements réalisés ont tenu compte de la plupart des préoccupations soulevées, et a remercié la DG COMM pour ses réponses et pour les efforts considérables déployés en vue de mettre au point cet outil pertinent. Elle a également souligné qu'il importait de lancer ce nouvel outil le 19 avril, et qu'il serait possible d'effectuer des ajustements et des changements tout au long de la conférence, le cas échéant.

La coprésidente Dubravka Šuica a conclu que le conseil exécutif était prêt à approuver la plateforme. Elle a ajouté que le lancement consisterait en une conférence de presse présentant la plateforme, précédée d'une tribune commune et d'une campagne médiatique.

Conclusion:

Après qu'il a été procédé aux ajustements demandés par les représentants lors de la dernière réunion et que les services de la Commission ont apporté des précisions et réponses supplémentaires, le conseil exécutif a approuvé la plateforme numérique multilingue, y compris la charte et l'identité visuelle arrêtées d'un commun accord par les services de communication des trois institutions et approuvées par le secrétariat commun, en vue de son lancement officiel le 19 avril 2021.

2. Approbation des méthodes de travail du conseil exécutif et présentation du règlement intérieur pour les assemblées plénières, y compris les panels de citoyens européens

La secrétaire d'État portugaise Ana Paula Zacarias (co-présidente) a présidé ce point de l'ordre du jour. La présidente a souligné que la déclaration commune forme le fondement du règlement intérieur de la conférence et que celui-ci s'articulera autour de trois éléments constitutifs: les méthodes de travail du conseil exécutif, la participation des citoyens (la plateforme numérique multilingue et les panels de citoyens européens) et l'assemblée plénière de la conférence.

La présidente a présenté les principaux éléments du chapitre sur les méthodes de travail du conseil exécutif (composition du conseil, modalités de travail, secrétariat commun, possibilité de faire appel à des experts, convocation des réunions, calendrier et ordre du jour, documentation, déroulement des réunions, transparence et lieu des réunions).

La présidente a appelé de ses vœux une prise rapide de décision sur le règlement intérieur, avec l'approbation des méthodes de travail du conseil exécutif lors de la réunion de ce jour, et l'analyse des deux autres éléments constitutifs dans les semaines à venir, en vue de l'approbation du règlement intérieur dans son intégralité au plus tard le 9 mai.

Au cours du débat qui a suivi, des questions ont été soulevées, notamment, en ce qui concerne:

- la participation d'observateurs et leur rôle au sein du conseil exécutif, en particulier des partenaires sociaux, et la possibilité d'inviter des organisations de la société civile à des réunions du conseil exécutif;
- la possibilité pour des observateurs de participer aux travaux préparatoires du conseil exécutif;
- la possibilité de remplacer les représentants ou les observateurs;
- la base des conclusions de l'assemblée plénière de la conférence que devra élaborer le conseil exécutif;
- les délais applicables à l'envoi de documents pour les réunions du conseil exécutif;
- le rôle des experts.

En réponse, la présidente a souligné que:

- en ce qui concerne la participation d'observateurs invités, la présidente a renvoyé au libellé de la déclaration commune, qui ne peut être modifié dans les méthodes de travail, mais a noté que, dans la pratique, le conseil exécutif s'efforcera d'être aussi transparent et inclusif que possible et, en principe, poursuivra la pratique suivie jusqu'à présent, qui consiste à inviter des observateurs du Comité des régions, du Comité économique et social européen et des partenaires sociaux à toutes les réunions du conseil exécutif;
- les coprésidents préparent les réunions du conseil exécutif; le cas échéant, ils s'adresseront à des observateurs permanents et invités en vue de recueillir des contributions ou de mener des discussions;
- conformément à ce qui avait été indiqué dans la lettre d'invitation des trois présidents à la première réunion du conseil exécutif, ni les représentants ni les observateurs ne peuvent être remplacés; dans un esprit de compromis, s'ils ne peuvent pas être présents, quelqu'un d'autre peut suivre la réunion à leur place, mais uniquement en mode écoute;

- la participation d'organisations de la société civile au conseil exécutif n'est pas prévue dans la déclaration commune; elles devraient toutefois être représentées lors de l'assemblée plénière de la conférence;
- les documents de référence seront envoyés deux jours ouvrables à l'avance;
- les méthodes de travail prévoient la possibilité de faire appel à des experts et de les inviter; cette question sera abordée en particulier dans le cadre de l'organisation de panels de citoyens;
- les questions relatives aux conclusions de l'assemblée plénière de la conférence devraient être abordées dans le chapitre du règlement intérieur relatif à cette assemblée.

Conclusion:

Le conseil exécutif a approuvé son projet de méthodes de travail tel qu'il a été proposé par la coprésidence, sans modification.

Dans la partie suivante de ce point de l'ordre du jour, le coprésident Guy Verhofstadt a présenté sa proposition sur les autres éléments constitutifs du règlement intérieur, notamment l'assemblée plénière de la conférence et la participation des citoyens (panels de citoyens et plateforme numérique). Il a exposé les principaux éléments de cette proposition en ce qui concerne les principes de la conférence, les événements citoyens et les panels de citoyens, le mécanisme de retour d'informations, la participation des jeunes, la plateforme numérique, la composition et l'organisation de l'assemblée plénière de la conférence, la transparence et la présentation de conclusions.

En ce qui concerne les panels de citoyens, il a suggéré de ne faire figurer dans le règlement intérieur que les principes essentiels, et de présenter le cas échéant les modalités précises de l'organisation pratique dans un document distinct.

Les coprésidentes Ana Paula Zacarias et Dubravka Šuica ont remercié le coprésident Guy Verhofstadt pour sa proposition, qui devra encore être examinée et analysée en même temps que d'autres contributions de représentants et d'observateurs. Ana Paula Zacarias a également rappelé que la déclaration commune constitue la base du règlement intérieur et a insisté sur l'appel en faveur d'une "structure de gouvernance simple". Les participants ont été invités à exprimer leurs points de vue, leurs observations et leurs idées au cours du débat qui a suivi, ainsi qu'à soumettre leurs contributions écrites dans les prochains jours, afin de permettre aux coprésidents d'élaborer une proposition commune qui sera présentée lors de la prochaine réunion du conseil exécutif.

Au cours du débat qui a suivi, des questions ont été soulevées, notamment en ce qui concerne:

- la taille et la composition de l'assemblée plénière de la conférence et de ses composantes;
- le rôle de de l'assemblée plénière de la conférence, et ses conclusions;
- la composition et la sélection des panels de citoyens européens;
- le lien entre les contributions reçues via la plateforme numérique et les ordres du jour du panel citoyen et de la plénière;
- la participation de pays candidats et d'autres États qui entretiennent des relations étroites avec l'UE;

- le calendrier de la conférence, compte tenu de la situation découlant de la pandémie de COVID-19.

En réponse, la présidente Ana Paula Zacarias a demandé une approche pragmatique pour permettre l'approbation du règlement intérieur le 9 mai au plus tard, et a rappelé que les citoyens sont au centre de la conférence.

Conclusion:

En ce qui concerne le règlement intérieur de la conférence, le coprésident Guy Verhofstadt a présenté sa proposition. Sur la base du débat qui suivra et des contributions écrites attendues des représentants et observateurs du conseil exécutif, le secrétariat commun élaborera un projet de texte pour le règlement intérieur de la conférence et le soumettra aux coprésidents afin qu'ils présentent une proposition commune lors de la prochaine réunion du conseil exécutif et adoptent le règlement intérieur le 9 mai au plus tard.

3. Événement du 9 mai

Guy Verhofstadt (coprésident), député au Parlement européen, a présidé ce point de l'ordre du jour et a souligné les principaux aspects de l'événement inaugural de la conférence du 9 mai:

- l'événement se tiendra dans les locaux du Parlement européen à Strasbourg;
- il se déroulera sous une forme hybride (d'une durée approximative de deux heures), ce qui en fera un événement moderne, dynamique et original pour les personnes qui y assistent;
- les services de communication respectifs des trois institutions présenteront, via le secrétariat commun, une proposition lors de la prochaine réunion du conseil exécutif.

Conclusion:

Les services de communication des trois institutions sont chargés d'élaborer une proposition commune en vue d'organiser un événement inaugural le 9 mai 2021 et de la soumettre, via le secrétariat commun, aux coprésidents, afin que le projet de programme soit approuvé lors de la prochaine réunion du conseil exécutif.

Le président a indiqué qu'une réunion du conseil exécutif doit être planifiée avant le lancement de la conférence afin d'approuver le règlement intérieur et d'adopter un calendrier des réunions. La prochaine réunion du conseil exécutif aura lieu le 22 avril¹.

Conclusion: *La prochaine réunion du conseil exécutif aura lieu le 22 avril.*

Guy Verhofstadt (coprésident), député au Parlement européen, a déclaré la réunion close.

Contact: Eva-Maria Poptcheva, membre du secrétariat commun

¹ Comme convenu par les coprésidents.

List of participants:

| | |
|-----------------------|---|
| | |
| CO-CHAIR | Mr Guy VERHOFSTADT (Renew Europe, BE), Member of the European Parliament |
| | |
| CO-CHAIR | Ms Ana Paula ZACARIAS (PT), (remote participation) Secretary of State for EU Affairs |
| | |
| CO-CHAIR | Ms Dubravka ŠUICA, (remote participation) Vice-President of the European Commission |
| | |
| Representative | Mr Manfred WEBER, (remote participation) Member of the European Parliament (PPE, DE) |
| | |
| Representative | Ms Iratxe GARCÍA-PÉREZ, (remote participation) Member of the European Parliament (S&D, ES) |
| | |
| Representative | Mr Gašper DOVŽAN (SI), (remote participation) Secretary of State for EU Affairs |
| | |
| Representative | Mr Clément BEAUNE (FR), (remote participation) Secretary of State for EU Affairs |
| | |
| Representative | Mr Maroš ŠEFČOVIČ, (remote participation) Vice-President of the Commission |
| | |
| Representative | Ms Věra JOUROVÁ, (remote participation) Vice-President of the Commission |
| | |
| | |
| OBSERVER | Mr Gerolf ANNEMANS Member of the European Parliament (ID, BE) |
| | |
| OBSERVER | Mr Daniel FREUND Member of the European Parliament (Verdes/ALE, DE) |
| | |
| OBSERVER | Mr Zdzisław KRASNODEBSKI, (remote participation) Member of the European Parliament (ECR, PL) |
| | |
| OBSERVER | Mr Helmut SCHOLZ Member of the European Parliament (The Left, DE) |
| | |
| OBSERVER | Ms Milena HRDINKOVÁ (CZ), (remote participation) State Secretary for EU Affairs |
| | |
| OBSERVER | Mr. Hans DAHLGREN (SE), (remote participation) Minister for EU Affairs |
| | |

| | |
|--|---|
| OBSERVER | Mr Juan GONZÁLEZ-BARBA PERA (ES), (remote participation) <i>Secretary of State for EU Affairs</i> |
| OBSERVER | Ms Sofie WILMÈS (BE), (excused) <i>Minister for Foreign Affairs and Deputy Prime Minister</i> |
| OBSERVER (COSAC) | Mr Luís Capoulas SANTOS (PT), (remote participation) <i>Chairman of the European Affairs Committee of the Assembleia da República</i> |
| OBSERVER (COSAC) | Mr Guido WOLF (DE), (remote participation) <i>Chairman of the Committee on European Union Questions of the Bundesrat</i> |
| OBSERVER (COSAC) | Mr Gunther KRICHBAUM (DE), (remote participation) <i>Chairman of the EU Affairs Committee of the German Bundestag</i> |
| OBSERVER (COSAC) | Mr Marko POGAČNIK (SI), (remote participation) <i>Chairman of the Committee for EU Affairs of the Drzavni Zbor</i> |
| OBSERVER (COSAC) | Mr Bojan KEKEC (SI), (remote participation) <i>Chairman of the Commission for International Relations and European Affairs of the Drzavni Svet</i> |
| OBSERVER (CoR) Invited | Mr Apostolos TZITIKOSTAS, (remote participation) <i>President of the European Committee of the Regions</i> |
| OBSERVER (EESC) Invited | Ms Christa SCHWENG, (remote participation) <i>President of the European Economic and Social Committee</i> |
| OBSERVER (BusinessEurope) Invited | Mr Markus BEYRER, (excused) <i>Director General of BusinessEurope</i> |
| OBSERVER (ETUC) Invited | Mr Luca VISENTINI, (remote participation) <i>Secretary General of ETUC</i> |
| | |
| CO-HEAD COMMON SECRETARIAT | Ms Katrin RUHRMANN |
| CO-HEAD COMMON SECRETARIAT | Ms Marta ARPIO |
| CO-HEAD COMMON SECRETARIAT | Mr Colin SCICLUNA |
| COMMON SECRETARIAT | Ms Eva-Maria POPTCHEVA |

Rapport de synthèse du 7.4.2021

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| COMMON SECRETARIAT | Ms Rebecca RHLALOU |
| COMMON SECRETARIAT | Ms Susanne HOEKE |